



Commission Régionale Contrôle des Mutations Délivrance Licences

RÉUNIONS DU 12 JUILLET 2018

Membres :

Richard MONTGENIE, Christophe JAMES Romain ALLEN Richard PIGREE Muriel HIGHT

LITIGE DEMANDE CHANGEMENT DE CLUB

| Club quitté | Motif | dossier | Nom, prénom personne | Nouveau club |
|----------------------------|------------|----------|----------------------|----------------------|
| MONTJOLY FUTSAL CLUB MFC | Opposition | 17905761 | GIPPET Loic | A.J. ST-GEORGES |
| OLYMPIQUE DE CAYENNE | Opposition | 17905693 | PHARAM Wilfin | A.J. ST-GEORGES |
| C.S.C. DE CAYENNE | Opposition | 17905472 | RIDEL Stanley | A.J. ST-GEORGES |
| C.S.C. DE CAYENNE | Opposition | 17905326 | BEAUGUIT Jean Eddy | A.S. ET. MATOURY |
| A.J. DE BALATA ABRIBA | Opposition | 17905274 | CUSH Lerace | A.S. ET. MATOURY |
| A.S.C. C.C.I DE GUYANE | Opposition | 17905412 | LUGARD Axel | A.S. ET. MATOURY |
| A.J. DE BALATA ABRIBA | Opposition | 17905275 | PETIT FRERE Francis | A.S. ET. MATOURY |
| A.S.C. LATE ROUJ' | Opposition | 17905521 | RINO Warren | A.S. ET. MATOURY |
| A.J. DE BALATA ABRIBA | Opposition | 17905276 | SAINT MAT Donas | A.S. ET. MATOURY |
| A.S. GRAND SANTI | Opposition | 17904793 | BELFI Delarno | A.S.C DE L'OUEST |
| ECOLE DES JEUNES DE BALATE | Opposition | 17905039 | BODJIE Herman | A.S.C DE L'OUEST |
| A.S. GRAND SANTI | Opposition | 17904792 | DOLLOUE Gilbert | A.S.C DE L'OUEST |
| ECOLE DES JEUNES DE BALATE | Opposition | 17905887 | YOUAN Jean Claude | A.S.C DE L'OUEST |
| OLYMPIQUE DE CAYENNE | Opposition | 17905694 | BENEL Yvenson | A.S.C. KARIB |
| KOUROU F.C. | Opposition | 17906230 | MARCELLUS Fabrice | LE GELDAR DE KOUROU |
| U.S.L. MONTJOLY | Opposition | 17906186 | LOCKHART Steven | OLYMPIQUE DE CAYENNE |
| A.S.C. KARIB | Opposition | 17905425 | VALIERE Lawrence | OLYMPIQUE DE CAYENNE |
| A.S.L. LE SPORT GUYANAIS | Opposition | 17904411 | CHEUNG A LONG Kevin | U.S. DE MATOURY |
| A.J. DE BALATA ABRIBA | Opposition | 17905893 | DIMANCHE Slater | U.S. DE MATOURY |
| C.S.C. DE CAYENNE | Opposition | 17905324 | SABAN Ulrick | U.S. DE MATOURY |
| E.FILANTE IRACOUBO | Opposition | 17905873 | HORTH Maxime | U.S. SINNAMARY |
| A.S.C. KARIB | Opposition | 17895202 | LUBIN Datson | OLYMPIQUE DE CAYENNE |
| LE RUBAN NOIR | Opposition | 17898296 | SAINT CLAIR Dimitri | A.S. GOLDEN STARS |

Dossier n° 17905761 : Opposition du club MONTJOLY FUTSAL CLUB MFC à la demande de changement de club de A.J. ST-GEORGES en faveur de GIPPET Loic, au motif que la demande est a refaire en double licence.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition du MONTJOLY FUTSAL CLUB MFC,

Demande au club MONTJOLY FUTSAL CLUB MFC de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, un courrier signé du joueur avec copie de la pièce d'identité en couleurs

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905693 : Opposition du club OLYMPIQUE DE CAYENNE à la demande de changement de club de A.J. ST-GEORGES en faveur de PHARAM Wilfin, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du OLYMPIQUE DE CAYENNE,

Demande au club OLYMPIQUE DE CAYENNE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905472 : Opposition du club C.S.C. DE CAYENNE à la demande de changement de club de A.J. ST-GEORGES en faveur de RIDEL Stanley, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du C.S.C. DE CAYENNE,

Demande au club C.S.C. DE CAYENNE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905326 : Opposition du club C.S.C. DE CAYENNE à la demande de changement de club de A.S. ET. MATOURY en faveur de BEAUGUIT Jean Eddy, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du C.S.C. DE CAYENNE,

Demande au club C.S.C. DE CAYENNE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905274 : Opposition du club A.J. DE BALATA ABRIBA à la demande de changement de club de A.S. ET. MATOURY en faveur de CUSH Lerace, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.J. DE BALATA ABRIBA,

Demande au club A.J. DE BALATA ABRIBA de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905412 : Opposition du club A.S.C. C.C.I DE GUYANE à la demande de changement de club de A.S. ET. MATOURY en faveur de LUGARD Axel, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.S.C. C.C.I DE GUYANE,

Demande au club A.S.C. C.C.I DE GUYANE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905275 : Opposition du club A.J. DE BALATA ABRIBA à la demande de changement de club de A.S. ET. MATOURY en faveur de PETIT FRERE Francis, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.J. DE BALATA ABRIBA,

Demande au club A.J. DE BALATA ABRIBA de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905521 : Opposition du club A.S.C. LATE ROUJ' à la demande de changement de club de A.S. ET. MATOURY en faveur de RINO Warren, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.S.C. LATE ROUJ',

Demande au club A.S.C. LATE ROUJ' de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905276 : Opposition du club A.J. DE BALATA ABRIBA à la demande de changement de club de A.S. ET. MATOURY en faveur de SAINT MAT Donas, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.J. DE BALATA ABRIBA,

Demande au club A.J. DE BALATA ABRIBA de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17904793 : Opposition du club A.S. GRAND SANTI à la demande de changement de club de A.S.C DE L'OUEST en faveur de BELFI Delarno, au motif de « raison financières et sportives ».

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition de A.S. GRAND SANTI,

Demande au club A.S. GRAND SANTI de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905039 : Opposition du club ECOLE DES JEUNES DE BALATE à la demande de changement de club de A.S.C DE L'OUEST en faveur de BODJIE Herman, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du club ECOLE DES JEUNES DE BALATE,

Demande au club ECOLE DES JEUNES DE BALATE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation,etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17904792 : Opposition du club A.S. GRAND SANTI à la demande de changement de club de A.S.C DE L'OUEST en faveur de DOLLOUE Gilbert, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.S. GRAND SANTI,

Demande au club A.S. GRAND SANTI de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905887 : Opposition du club ECOLE DES JEUNES DE BALATE à la demande de changement de club de A.S.C DE L'OUEST en faveur de YOUAN Jean Claude, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du ECOLE DES JEUNES DE BALATE,

Demande au club ECOLE DES JEUNES DE BALATE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905694 : Opposition du club OLYMPIQUE DE CAYENNE à la demande de changement de club de A.S.C. KARIB en faveur de BENEL Yvenson, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du OLYMPIQUE DE CAYENNE,

Demande au club OLYMPIQUE DE CAYENNE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17906230 : Opposition du club KOUROU F.C. à la demande de changement de club de LE GELDAR DE KOUROU en faveur de MARCELLUS Fabrice, au motif de « le joueur a décidé de rester au Kourou Football Club ».

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition du KOUROU F.C.,

Demande au club KOUROU F.C. de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, un courrier signé du joueur avec copie de la pièce d'identité en couleurs

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17906186 : Opposition du club U.S.L. MONTJOLY à la demande de changement de club de OLYMPIQUE DE CAYENNE en faveur de LOCKHART Steven, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du U.S.L. MONTJOLY,

Demande au club U.S.L. MONTJOLY de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905425 : Opposition du club A.S.C. KARIB à la demande de changement de club de OLYMPIQUE DE CAYENNE en faveur de VALIERE Lawrence, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.S.C. KARIB,

Demande au club A.S.C. KARIB de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17904411 : Opposition du club A.S.L. LE SPORT GUYANAIS à la demande de changement de club de U.S. DE MATOURY en faveur de CHEUNG A LONG Kevin, au motif de « situation financière négative ».

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition du club A.S.L. LE SPORT GUYANAIS,

Demande au club A.S.L. LE SPORT GUYANAIS de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905893 : Opposition du club A.J. DE BALATA ABRIBA à la demande de changement de club de U.S. DE MATOURY en faveur de DIMANCHE Slater, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.J. DE BALATA ABRIBA,

Demande au club A.J. DE BALATA ABRIBA de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905324 : Opposition du club C.S.C. DE CAYENNE à la demande de changement de club de U.S. DE MATOURY en faveur de SABAN Ulrick, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du C.S.C. DE CAYENNE,

Demande au club C.S.C. DE CAYENNE de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17905873 : Opposition du club E.FILANTE IRACOUBO à la demande de changement de club de U.S. SINNAMARY en faveur de HORTH Maxime, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du E.FILANTE IRACOUBO,

Demande au club E.FILANTE IRACOUBO de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17895202 : Opposition du club A.S.C. KARIB à la demande de changement de club de OLYMPIQUE DE CAYENNE en faveur de LUBIN Datson, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du A.S.C. KARIB,

Demande au club A.S.C. KARIB de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Dossier n° 17898296 : Opposition du club LE RUBAN NOIR à la demande de changement de club de A.S. GOLDEN STARS en faveur de SAINT CLAIR Dimitri, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu l'opposition pour non paiement de la cotisation du LE RUBAN NOIR,

Demande au club LE RUBAN NOIR de faire parvenir, pour le vendredi 20/07/2018 12 heures, les statut et règlements de l'association et/ou les justificatifs motivant l'opposition de la demande de changement (*justificatif de reconnaissance de dettes signées des deux partis, appel à cotisation, etc... liste non exhaustive*)

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

**Le Président
R MONTGENIE**